



**LA VILLE DE MAROMME ANNONCE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE
SERVICES PORTANT
CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES
INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'EAU CHAUDE, LA VENTILATION ET DE LA
CLIMATISATION - MAROMME**

OBJET DU MARCHÉ :

Contrat d'exploitation des installations thermiques incluant le chauffage, l'eau chaude, la ventilation et de la climatisation – Maromme.

Type de procédure : Formalisée - Appel d'offres ouvert

Le présent marché est un marché de services et de travaux, passé sous la forme d'une procédure formalisée suivant les articles L2124-1, R2161-2 à R2161-5, L1111-4, L1111 – 2, L1111-5 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

**Date limite de remise des plis
Le lundi 22 mai 2023 à 12h00**

**Maître d'ouvrage :
MAIRIE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00**

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de la ville de MAROMME

Département : Seine Maritime (76) – Ville de Maromme

Lieux d'exécution de la prestation : Territoire de la ville de Maromme

Nature de la prestation :

Marché de services portant sur un contrat d'exploitation des installations thermiques incluant le chauffage, l'eau chaude, la ventilation et de la climatisation – Maromme.

Il est prévu des travaux à titre accessoire pour l'amélioration des installations thermiques.

Modalités de passation du marché public :

Sous-traitance : Les prestations peuvent être sous-traitées

Décomposition en lots : Le marché n'est pas décomposé en lot

Démarrage et délai de la prestation : Dès notification de l'ordre de service

Négociations : Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier

Délai de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres

Attestation de visite obligatoire : Une attestation de visite est à fournir lors de la remise des offres.

Modalités d'exécution du marché public :

Prix : fermes, ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations

Révision du prix : Le prix des prestations est révisé à la date anniversaire du démarrage du contrat pour la période suivante et pour la première fois au plus tôt 1 an après le démarrage du contrat.

Contenu des prestations :

Le contrat d'exploitation des installations thermiques de la ville de Maromme, inclue le chauffage, l'eau chaude, la ventilation et de la climatisation. Il s'agira pour le titulaire de contrôler l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et annexes, la réalisation des travaux prévus ou pouvant être réalisés sur les réseaux.

Contraintes : Vu l'importance des installations thermiques et annexes sur le territoire d'une commune, cette procédure vise à bénéficier des services d'un professionnel qui sera prêt à prendre en main lesdites installations dès le 01 juillet 2023.

Règlement des comptes : Le marché est réglé par acomptes et décompte

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par le maître d'ouvrage conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique.

Modalité de paiement du marché : Le comptable chargé du paiement est Monsieur Le Receveur Percepteur de la Ville de Maromme.

Garantie : conformément aux dispositions de l'article 33 du CCAG-FCS 2021

Pièces justificatives à produire :

Pièces contractuelles :

- **L'Acte d'engagement** (comprenant prix des prestations) dûment complété et ses annexes (DPGF P1, P2 et P3) – Plan de renouvellement des installations
- **L'attestation de visite obligatoire** dûment complétée et signée
- **Mémoire technique**
- **Mémoire Performance Energétique**
- **Le CCAP** paraphé et signé
- **Le CCTP** paraphé et signé
- **Le présent RC** paraphé et signé

Autres documents obligatoires :

- **Le D.U.M.E** ou les imprimés **DC1, DC2**
- **Attestation sur l'honneur**, conformément aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique ; les articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail) ou D. 8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (liste des salariés étrangers) du Code du travail.
- **Attestation URSSAF**
- **Attestation de régularité fiscale**
- **Attestation d'assurance** en cours de validité
- **Extrait K-bis**
- **RIB ou RIP**

Toutes les pièces fournies doivent être à jour à la date de candidature.

Critères pondérés de jugement des offres :

Critère :	1) Prix des prestations et cohérence des prix	50 %
Sous-critère	Poste P2 : petit entretien	
	Poste P3 : garantie totale et plan de renouvellement du matériel	
	<i>Ce critère est apprécié au regard, du prix indiqué à l'Acte d'Engagement, du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et des plans de renouvellement</i>	

Critère :	1) Valeur technique de l'offre	35 %	
Sous-critères :	1	Présentation du personnel d'intervention – organisation technique et logistique de l'Entreprise – organisation des interventions programmées, non programmées et en astreinte – fréquence des opérations d'entretien (gammes de maintenance)	5%
	2	Modalités de formalisation et de transmission au maître d'ouvrage des contrôles effectués	5%

	3	Cohérence et justification du nombre d'heures du poste P2 au regard de la décomposition du coût par élément de mission - Cohérence et justification des prestations P2 ainsi que les délais d'interventions.	5%
	4	Moyens mis en œuvre pour la traçabilité et le respect des températures contractuelles	5%
	5	Méthodologie du relationnel client (compréhension du relationnel client/entreprise, analyse des raisons d'insatisfaction du client, adoption des comportements favorables à l'échange, proposition des solutions adéquats...)	5%
	6	Méthodologie pour le suivi de la problématique légionelle, de la qualité de l'eau chauffage et de la bonne distribution des fluides.	5%
	7	Cohérence du renouvellement P3 (quantité et qualité)	5%

Critère :	1) Performance énergétique et environnementale de l'offre		15 %
Sous-critères :	1	Justification, cohérence et valeur de l'engagement de consommations (NB)	6 %
	2	Proposition d'amélioration technique permettant de réduire les consommations	4%
	3	Sensibilisation des usagers de la Ville sur le thème du développement durable	5 %

Le critère de choix retenu sera l'offre « économiquement la plus avantageuse » en tenant compte des critères cités ci-dessus.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- ✓ Toute offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée
- ✓ Toute candidature reçue hors délai
- ✓ Tout dossier de candidature reçu en format papier
- ✓ Tout candidat faisant l'objet d'un motif d'exclusion des marchés
- ✓ Tout candidat dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la présente prestation du marché sont insuffisantes
- ✓ Les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement et ses annexes entièrement complétés et signés
- ✓ Les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire lors de la remise des offres.

seront immédiatement écartés.

Retrait de dossier :

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme <http://www.maromme.fr> (onglet MAIRIE, rubrique marchés publics) ou sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Remise des offres – Présentation des offres dématérialisées :

Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com> (copie de sauvegarde conseillée)

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation.

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivantes :

Le Lundi 22 mai 2023 à 12h00

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant l'exécution du marché, les candidats devront s'adresser à :

Pour des renseignements d'ordre administratifs : **M. N. ABOU-KANDIL**,
Tél. : 02 32 82 22 00 E - Mail : nadim.abou-kandil@ville-maromme.fr

Pour des renseignements d'ordre techniques : **Mme C. PRIOU**,
Tél. : 02 32 82 36 40 E - Mail : charlene.priou@ville-maromme.fr

- **Langue utilisée** : Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

- **Unité monétaire** : Le marché sera conclu en Euros.

Date d'envoi du présent avis : Le Vendredi 14 avril 2023

Publication : JOUE – BOAMP- ADM76 - SITE MAIRIE DE MAROMME